

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 012

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 5 juin 2019

PRESENTS : MM CHALARD, COIFFIER, GABETTE, CHALEIX, PAULIOUT, DURAND, RAMPNOUX, DAUGE, DANIEL, PUYHARDY, MAVEYRAUD, SIMONNEAU, BONNAT, MME REBOISSON, BRANDY

Excusé : M RECHIGNAC

Secrétaire de séance : MME REBOISSON

Objet : Marché de mise en conformité des périmètres de protection de Négrelat

Membres	26
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

M. le Président fait part au conseil syndical qu'un appel d'offre en procédure adaptée, par le biais d'une plateforme de dématérialisation, a été lancé concernant des travaux de mise en conformité des périmètres de protection de Négrelat 3 et 4, sur la commune de Cussac. Aucune entreprise n'ayant répondu à cette offre, le marché a été scindé en deux : une partie agricole (clôtures...) et une partie hydraulique.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

Décide de retenir l'entreprise suivante pour la partie clôtures :

- SA TPA – 7 rue les plagnes-15250 Reilhac pour un montant de 16 608 € HT
- Autorise le président à signer le marché avec cette entreprise

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 4 JUIL. 2019



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 013

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 5 juin 2019

PRESENTS : MM CHALARD, COIFFIER, GABETTE, CHALEIX, PAULIOUT, DURAND, RAMPNOUX, DAUGE, DANIEL, PUYHARDY, MAVEYRAUD, SIMONNEAU, BONNAT, MME REBOISSON, BRANDY

Excusé : M RECHIGNAC

Secrétaire de séance : MME REBOISSON

Membres	26
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet : Avenant n°1 SAUR – Intégration des communes de Maisonnais sur Tardoire et des Salles Lavauguyon au contrat de DSP signé le 26/12/2018

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Syndical de l'avenant n° 1 de la SAUR à la délégation de service d'eau potable relatif au protocole de résiliation anticipée du contrat de DSP entre la SAUR et l'ancien SIAEP Val de Tardoire et l'intégration des communes de Maisonnais sur Tardoire et des Salles Lavauguyon au contrat de DSP du SIAEP Vayres et Tardoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 4 JUIL. 2019



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 014

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 5 juin 2019

PRESENTS : MM CHALARD, COIFFIER, GABETTE, CHALEIX, PAULIOUT, DURAND, RAMPNOUX, DAUGE, DANIEL, PUYHARDY, MAVEYRAUD, SIMONNEAU, BONNAT, MME REBOISSON, BRANDY

Excusé : M RECHIGNAC

Membres	26
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : MME REBOISSON

Objet : Exercice 2018

- **Rapport du délégataire (art L1411-3 du CGCT)**
- **RPQS (art L2224-5 du CGCT)**

Monsieur le Président invite le représentant de la SAUR à présenter le rapport du délégataire pour l'exercice 2018, à la suite de quoi il présente son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour le même exercice.

Le Comité syndical prend acte que le rapport du délégataire lui a été présenté et approuve le RPQS.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 4 JUIL. 2019



**DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 015**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 5 juin 2019

PRESENTS : MM CHALARD, COIFFIER, GABETTE, CHALEIX, PAULIOUT, DURAND, RAMPNOUX, DAUGE, DANIEL, PUYHARDY, MAVEYRAUD, SIMONNEAU, BONNAT, MME REBOISSON, BRANDY

Excusé : M RECHIGNAC

Secrétaire de séance : MME REBOISSON

Membres	26
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet : Avenant n°2 au marché Etude de gestion patrimoniale

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical qu'une étude patrimoniale a été lancée en juillet 2017. Cette étude est réalisée par l'entreprise Naldéo à partir des données 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, deux nouvelles communes ont intégré le syndicat. Le président, propose au conseil syndical d'étendre l'étude aux communes de Maisonnais sur Tardoire et des Salles Lavauguyon. Il propose également de mettre à jour les données collectées par Naldéo en intégrant les données 2017 et 2018.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré : -

- Décide de valider la proposition financière de Naldéo pour un montant de 25 250€HT
- Autorise le Président, à signer cet avenant

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme**

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 4 JUIL. 2019



0000000000

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 016

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 5 juin 2019

PRESENTS : MM CHALARD, COIFFIER, GABETTE, CHALEIX, PAULIOUT, DURAND, RAMPNOUX, DAUGE, DANIEL, PUYHARDY, MAVEYRAUD, SIMONNEAU, BONNAT, MME REBOISSON, BRANDY

Excusé : M RECHIGNAC

Secrétaire de séance : MME REBOISSON

Membres	26
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet : Sondes multiparamètres - Champsac

M. le Président fait part au conseil syndical de l'utilité d'installer des sondes de mesures sur certains puits du territoire afin de mesurer en continu la qualité et la quantité des ressources à disposition du syndicat.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché à la Saur pour un montant de 16 674 € HT
- Autorise le Président, à signer ce marché avec cette entreprise.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 4 JUIL. 2019



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 017

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 5 juin 2019

PRESENTS : MM CHALARD, COIFFIER, GABETTE, CHALEIX, PAULIOUT, DURAND, RAMPNOUX, DAUGE, DANIEL, PUYHARDY, MAVEYRAUD, SIMONNEAU, BONNAT, MME REBOISSON, BRANDY

Excusé : M RECHIGNAC

Secrétaire de séance : MME REBOISSON

Membres	26
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet : Sondes multiparamètres – Cussac - Vayres

M. le Président fait part au conseil syndical de l'utilité d'installer des sondes de mesures sur certains puits du territoire afin de mesurer en continu la qualité et la quantité des ressources à disposition du syndicat.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché à la Saur pour un montant de 12 777 € HT
- Autorise le Président, à signer ce marché avec cette entreprise.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 4 JUIL. 2019

